



Plan de Sécurisation établissement (PSE) et fiche de sécurité

Sûreté malveillance – Etablissements de santé –
Etablissements et services sociaux et médico-sociaux –
Conseil – Organisation – Formation

Préparez et organisez votre établissement face à un cas de crise locale, face à des actes malveillants ou une attaque terroriste

Comment définir et mettre en place une organisation sûreté efficace ?
Comment sécuriser les personnes présentes sur site tout en assurant la continuité des soins ? Comment préparer votre personnel à réagir face à des actes malveillants ou face au risque d'attentat ?

Le contexte actuel impose une vigilance accrue et nécessite de mettre en œuvre des mesures particulières de sécurité au sein des établissements de santé et médico-sociaux.

Pour garantir la sécurité de votre personnel et du public de votre établissement, une organisation adaptée s'impose conformément aux instructions ministérielles* de 2016 et 2017.

Apave vous accompagne pour :

- Etablir et mettre en place un Plan de Sécurisation Etablissement (PSE) en établissement de santé ou une fiche de sécurité en établissement médico-social ;
- Définir et planifier les formations et sensibilisations de sûreté requises ;
- Mettre en œuvre des exercices de mise en situation adaptés à votre établissement.



*Instruction n° SG/HFDS/DGCS/2017/219 du 4 juillet 2017, relative aux mesures de sécurisation dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

**Instruction n° SG/HFDS/2016/340 du 4 novembre 2016 relative aux mesures de sécurisation dans les établissements de santé.

L'offre Apave

Plan de Sécurisation Etablissement (PSE) et fiche de sécurité

Apave met à votre disposition son réseau d'experts pour vous accompagner dans votre démarche de sécurisation.

Assistance à la réalisation d'un rapport PSE ou d'une Fiche de sécurité permettant :

- d'évaluer les risques et la vulnérabilité de votre établissement face à l'insécurité,
- de proposer des axes de prévention et de protection,
- de formaliser et de tester l'organisation en fonctionnement normal et en situation de crise.

Formation et sensibilisation de votre personnel

- **Direction et encadrement** : aide dans la définition de la politique sûreté de l'établissement et des rôles de coordination des opérations en cas de crise.
- **Personnels soignants et acteurs terrains en prévention de la malveillance** : maîtrise des réflexes face à une situation d'agression ou de crise locale ou attentat.
- **Agents de sûreté** : surveillance de la bonne mise en œuvre des mesures de sécurisation au quotidien et réaction efficace et appropriée en cas de crise.

Organisation d'exercices sur-mesure de mise en situation

- Rappel des procédures et du rôle de chacun.
- Exercice « sur table » : les employés présentent la réaction qu'ils auraient en cas d'attaque scénarisée.
- Test technique du système d'alerte.
- Reconnaissances exploratoires : lieux d'évacuation, salles de confinement, etc.
- Exercice complet de mise en situation, planifié et préparé en lien étroit avec les préfetures et les responsables des services locaux de sûreté concernés.

Autres prestations

- Formations sûreté malveillance (chargé de sûreté PR/V010, lutte contre l'incivilité, physionomiste, etc.).
- Diagnostic de vulnérabilité.
- Ingénieur sécurité à temps partagé.
- Mise en œuvre d'un système de management de la sûreté-malveillance.
- Vérification des installations de sûreté malveillance et autres contrôles techniques réglementaires.
- Assistance à la rédaction de plans de gestion de crise (POSI, Plan Blanc...).



Nos atouts

- + Un regard extérieur de vos organisations par des spécialistes de la sûreté malveillance et de l'organisation en cas de crise.
- + L'accompagnement et l'implication de votre ligne managériale.
- + Un interlocuteur unique en matière de management de la sûreté.

Nous **contacter**

www.apave.com

0805 62 5000